

## TRANSMISSION D'ENTREPRISE

# 4 Aménagements des pactes Dutreil-transmission : nouvelles attestations et formules (3<sup>e</sup> partie)



**PASCAL JULIEN SAINT-AMAND**  
*notaire Groupe ALTHÉMIS  
membre du comité scientifique  
de la Revue fiscale du patrimoine*



**FRANÇOIS BONTE**  
*notaire  
MICHELEZ Notaires, Paris*



**JEAN-JACQUES LUBIN**  
*fiscaliste au Cridon de Paris  
membre du comité scientifique  
de la Revue fiscale du patrimoine*



**CHINTANA PANYA**  
*diplômée notaire  
groupe ALTHÉMIS*



**ANTOINE TELLIER**  
*diplômé notaire  
MICHELEZ Notaires, Paris*

**Observations**

Le régime d'exonération partielle prévu par les articles 787 B ou 787 C du CGI est non seulement subordonné au respect de conditions de fonds (exercice d'une activité éligible, conservation des titres, exercice d'une fonction de direction (V. P. Julien Saint-Amand, Ch. Panya, Régime Dutreil-transmission : coup de projecteur sur les nouveaux assouplissements : RFP 2019, étude 3), mais aussi au respect de conditions formelles.

Deux numéros précédents (V. Fr. Bonte, A. Tellier, P. Julien Saint-Amand, J.-J. Lubin, Ch. Panya, Aménagements des pactes Dutreil-transmission : nouvelles formules : RFP 2019, formule 2 ; RFP 2019, formule 3) ont présenté de nouvelles formules concernant les engagements collectifs de conservation souscrits en application de l'article 787 B du CGI, des modèles de clauses à insérer dans un acte d'apport, des modèles de dénonciation de l'engagement, des clauses à insérer dans l'acte de donation, dans la déclaration de succession, ou encore dans les statuts de société en cas de donation de nue-propriété avec réserve d'usufruit (V. Fr. Bonte, A. Tellier, P. Julien Saint-Amand, J.-J. Lubin, Ch. Panya, préc.).

Le présent numéro propose des **modèles d'attestations certifiant du respect des conditions d'éligibilité en cas de détention directe ou en présence de sociétés interposées**. Depuis la loi de finances pour 2019, les attestations doivent être adressées à l'administration fiscale, d'une part, lors de la demande du bénéfice du régime faveur, et d'autre part, à la fin de l'engagement individuel. L'obligation de dépôt annuel d'une attestation certifiant que les conditions ont été respectées a été supprimée.

L'administration fiscale peut cependant, à tout moment, demander expressément au bénéficiaire de la transmission de justifier du respect des conditions.

Le décret n° 2019-653 du 27 juin 2019 (V. RFP 2019, alerte 77) précise le contenu de ces nouvelles attestations. Parmi les nouveautés insérées aux articles 294 bis à 294 quater de l'annexe II au CGI, relevons notamment que les sociétés interposées, qui jusqu'à présent devaient simplement attester que leur participation était demeurée inchangée, doivent désormais fournir des attestations plus détaillées.

La rédaction du décret soulève toutefois quelques interrogations. Par exemple, le IV, 1°, a) de l'article 294 bis du CGI stipule que l'attestation de la société interposée doit certifier « L'identité de celui ou ceux de ses associés soumis aux obligations de conservation prévues au a et au dernier alinéa du 3 du b de l'article 787 B précité et le nombre de parts ou actions soumises à ces obligations, ainsi que les pourcentages de son capital et de ses droits de vote afférents, détenues par chacun d'eux de manière continue depuis la souscription de l'engagement de conservation ». Qui sont les personnes visées ici dès lors que, par définition, en présence d'une société interposée, les associés de cette dernière ne sont pas parties à l'engagement de conservation et ne sont donc pas soumis « aux obligations de conservation prévues au a » ? S'agit-il du donateur ? S'agit-il de l'ensemble des associés de la société interposée au moment de la conclusion de l'engagement de conservation ? Par ailleurs, pour quelle raison est-il exigé de certifier les pourcentages du capital et des droits de vote attachés aux titres détenus par les associés de la société interposée ? Des clarifications seraient souhaitables pour sécuriser le régime.

Précisons également qu'une attestation doit être établie par toutes les sociétés interposées, et pas uniquement celles composant la chaîne de participation entre la société opérationnelle et le bénéficiaire de la transmission.

Enfin, le décret a ajouté une attestation complémentaire à produire dans l'hypothèse d'un apport réalisé dans les conditions de l'article 787 B, f du CGI.

Nous proposons dans cette troisième partie des formules pour les attestations afin de satisfaire aux obligations déclaratives posées par les articles 787 B et C au CGI ainsi que les articles 294 bis et suivants de l'annexe II du CGI.

**I. - ATTESTATION(S) À REMETTRE AVEC LA DONATION OU LA DÉCLARATION DE SUCCESSION****FORMULE 1. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION LORSQUE CES TITRES SONT DÉTENUS EN DIRECT PAR LE DONATEUR OU LE DÉFUNT**

**Observations.** – Nous prenons le parti d'ajouter dans l'attestation que la condition liée à la fonction de direction a été respectée bien que ce ne soit pas exigé par le texte.

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 1 » CERTIFIANT DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B DU CGI**

La société « nom société 1 »  
Société (**forme de la société**)  
Au capital de ..... euros  
Ayant son siège social à .....  
N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 bis de l'annexe 2 du CGI** que les conditions prévues

à l'article 787 B ont été respectées jusqu'au jour de la transmission et en particulier :

- qu'un engagement collectif de conservation portant sur les titres de la société « nom société 1 » a été souscrit en application de l'article 787 B du CGI suivant acte notarié reçu le ..... par M<sup>e</sup> ....., (**ou** : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro ....., pour une durée d'au moins deux ans, et que cet engagement est en cours au ....., jour de la donation (**ou** : du décès) ;
- que cet engagement a été respecté pour le nombre de titres et les pourcentages de droits financiers et de droits de vote prévus lors de sa conclusion jusqu'au ....., jour de la donation (**ou** : du décès) ;
- que la condition relative à l'exercice d'une fonction de direction par l'un des signataires de l'engagement collectif visée au d de l'article 787 B a été respectée jusqu'à ce jour, jour de la donation (**ou** : du décès) ;

**VARIANTE à ajouter en cas de donation en nue-propiété avec une réserve d'usufruit au profit du donateur :**

- que les droits de vote de l'usufruitier portant sur les titres de la société « nom société 1 » objets de la donation sont statutairement limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 2. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION LORSQUE CES TITRES SONT DÉTENUS À TRAVERS UN OU DEUX NIVEAUX D'INTERPOSITION PAR LE DONATEUR OU LE DÉFUNT**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 1 » CERTIFIANT À SON NIVEAU DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 1 »  
Société (**forme de la société**)  
Au capital de ..... euros  
Ayant son siège social à .....  
N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 bis de l'annexe 2 du CGI :**

- qu'un engagement collectif de conservation portant sur les titres de la société « nom société 1 » a été souscrit en application de l'article 787 B du CGI suivant acte notarié reçu le ..... par M<sup>e</sup> ....., (**ou** : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro ....., pour une durée d'au moins deux ans, et que cet engagement est en cours au ....., jour de la donation (**ou** : du décès) ;
- que les associés de la société « nom société 1 », signataires de l'engagement de conservation susvisé souscrit le ....., détiennent de manière continue depuis cette date (**nombre de titres soumis à l'engagement de conservation**) représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la société « nom société 1 » ;
- que la condition relative à l'exercice d'une fonction de direction par l'un des signataires de l'engagement collectif visée au d de l'article 787 B a été respectée jusqu'à ce jour, jour de la donation (**ou** : du décès).

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 3. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DÉTENANT DIRECTEMENT (UN NIVEAU D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 2 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 2 »  
Société (**forme de la société**)  
Au capital de ..... euros  
Ayant son siège social à .....  
N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 bis de l'annexe 2 du CGI**, que depuis la souscription de l'engagement collectif de conservation portant sur les titres de la sociétés « nom société 1 » souscrit en application de l'article 787 B du CGI, suivant acte reçu le ..... par M<sup>e</sup> ....., (**ou** : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro .....

- Monsieur ..... détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 2 » représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la Société « nom société 2 » ;
- Madame ..... détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 2 » représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la Société « nom société 2 » ;
- la société « nom société 2 » détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 1 ».

**VARIANTE 1 à ajouter en cas de donation de titres de la société 2 en nue-propiété avec une réserve d'usufruit au profit du donateur :**  
– que les droits de vote de l'usufruitier portant sur les titres de la société « nom société 2 » objet de la donation sont statutairement limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

**VARIANTE 2 à ajouter en cas de double niveau d'interposition :**

- la société « nom société 3 » détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 2 » représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la société « nom société 2 ».

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

#### FORMULE 4. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ INTERPOSÉE DÉTENANT INDIRECTEMENT (DEUX NIVEAUX D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 3 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI

La société « nom société 3 »  
Société (*forme de la société*)  
Au capital de ..... euros  
Ayant son siège social à .....  
N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 bis de l'annexe 2 du CGI,** que depuis la souscription de l'engagement collectif de conservation portant sur les titres de la sociétés « nom société 1 » souscrit en application de l'article 787 B du CGI, suivant acte reçu le ..... par M<sup>e</sup> ....., (*ou* : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro .....

- Monsieur ..... détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 3 » représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la Société « nom société 3 » ;
- Madame ..... détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 3 » représentant ..... % des droits financiers et ..... % des droits de vote attachés aux titres émis par la Société « nom société 3 » ;
- la société « nom société 3 » détient de manière continue ..... titres de la société « nom société 2 ».

**VARIANTE à ajouter en cas de donation en nue-propiété avec une réserve d'usufruit au profit du donateur :**

– que les droits de vote de l'usufruitier portant sur les titres de la société « nom société 3 » objet de la donation sont statutairement limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

## II. - ATTESTATION(S) À REMETTRE EN CAS DE DEMANDE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE

### FORMULE 5. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES ONT FAIT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION

#### ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 1 » CERTIFIANT DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**VARIANTE 1 à ajouter si la demande de l'Administration est adressée pendant la durée de l'engagement collectif**

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que l'engagement collectif a porté de manière continue sur le nombre de titres et les pourcentages de droits financiers et de droits de vote prévus lors de sa conclusion et jusqu'au .... (*date de la demande*) ;

– que M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant) remplit la condition prévue au d de l'article 787 B du CGI depuis la souscription de l'engagement collectif de conservation portant sur les titres de la société « nom société 1 » souscrit suivant acte notarié reçu le ..... par M<sup>e</sup> ..... (*ou* : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro .....

**VARIANTE 2 à ajouter si la demande est adressée pendant la durée de l'engagement individuel**

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que l'engagement collectif a porté de manière continue sur le nombre de titres et les pourcentages de droits financiers et de droits de vote prévus lors de sa conclusion et jusqu'à son terme ;

– que M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant) remplit la condition prévue au d de l'article 787 B du CGI depuis la souscription de l'engagement collectif de conservation portant sur les titres de la société « nom société 1 » souscrit suivant acte notarié reçu le ..... par M<sup>e</sup> ..... (*ou* : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro .....

– qu'à compter de l'expiration de l'engagement collectif de conservation susvisé, M. ...., donataire (*ou* : héritier ; *ou* : légataire), a respecté son engagement individuel de conservation, jusqu'au ..... (*date de la demande*).

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

### FORMULE 6. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DÉTENANT DIRECTEMENT (UN NIVEAU D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES ONT FAIT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION

#### ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 2 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI

La société « nom société 2 »

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que la société « nom société 2 » a détenu ..... titres de la société « nom société 1 » de manière continue depuis la signature de l'engagement collectif, jusqu'au ....., date de la demande ;

– que M. .... a conservé les titres de la société « nom société 2 » reçus aux termes de la donation en date du ..... (*ou* : dans la succession de M. ....) de manière continue jusqu'au ....., date de la demande.

**VARIANTE à ajouter en cas de double niveau d'interposition :**

– que la société « nom société 3 » a conservé les ..... titres de la société « nom société 2 » qu'elle détenait lors de la souscription de l'engagement collectif de conservation des titres de la société « nom société 1 » de manière continue jusqu'au ....., date de la demande.

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 7. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ INTERPOSÉE DÉTENANT INDIRECTEMENT (DEUX NIVEAUX D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 3 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 3 »

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que M. .... a conservé les titres de la société « nom société 3 » reçus aux termes de la donation en date du ..... (*ou* : dans la succession de M. ....) de manière continue jusqu'au ....., date de la demande ;

– que la société « nom société 3 » a conservé les ..... titres de la société « nom société 2 » qu'elle détenait lors de la souscription de l'engagement collectif de conservation des titres de la société « nom société 1 » de manière continue jusqu'au ....., date de la demande.

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 8. – ATTESTATION À ÉTABLIR PAR LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT RÉALISÉ DANS LES CONDITIONS DU f, DE L'ARTICLE 787 B LE CAS ÉCHÉANT**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE » CERTIFIANT DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B, f du CGI**

La société « nom société bénéficiaire »

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, f du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– qu'aux termes de l'acte d'apport en date du ..... la société « nom société bénéficiaire » a pris l'engagement de conserver les titres de la société « nom société 1 » (*ou* : « nom société 2 ») jusqu'au terme des engagements collectif et individuels ;

– et que depuis la date de l'apport susvisé :

- la valeur réelle de l'actif brut de la société « nom société bénéficiaire » est composée à plus de 50% de la participation couverte par l'engagement collectif qu'elle détient (*ajouter le cas échéant* : indirectement) dans la société « nom société 1 » ;
- les trois-quarts au moins du capital et des droits de vote y afférents de la société « nom société bénéficiaire » sont détenus par les personnes soumises aux obligations de conservation prévues aux a et c de l'article 787 B ;
- la société « nom société bénéficiaire » est dirigée par M. .... soumis aux obligations de conservation prévues aux a et c ; M. ...., et M. .... ont conservé les titres de la société « nom société bénéficiaire » reçus en contrepartie de l'apport.

Fait à .....

Le .....

Signature

**III. - ATTESTATION(S) À REMETTRE DANS LES TROIS MOIS DU TERME DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL**

**FORMULE 9. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES ONT FAIT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 1 » CERTIFIANT DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 1 »

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros  
Ayant son siège social à .....  
N° SIREN ..... ; RCS .....  
Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant) a rempli la condition prévue au d de l'article 787 B du CGI depuis la souscription de l'engagement collectif de conservation portant sur les titres de la société « nom société 1 » souscrit suivant acte notarié reçu le ..... par M<sup>e</sup> ....., (**ou** : suivant acte sous seing privé en date du .....) et enregistré auprès de ....., sous le numéro ....., jusqu'à son terme ;

– que l'engagement collectif de conservation a été respecté et a porté de manière continue sur le nombre de titres et les pourcentages de droits financiers et de droits de vote prévus lors de sa conclusion, depuis sa signature jusqu'à son terme ;

– qu'à compter de l'expiration de l'engagement collectif de conservation susvisé, M. ...., donataire (**ou** : héritier ; **ou** : légataire), a respecté son engagement individuel de conservation jusqu'à son terme.

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 10. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ DÉTENANT DIRECTEMENT (UN NIVEAU D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES ONT FAIT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 2 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 2 »

Société (**forme de la société**)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que M. .... a conservé les titres de la société « nom société 2 » reçus aux termes de la donation en date du ..... (**ou** : dans la succession de M. ....) de manière continue jusqu'au ....., date du terme de son engagement individuel de conservation ;

– que la société « nom société 2 » a détenu ..... titres de la société « nom société 1 » de manière continue depuis la date de signature de l'engagement collectif de conservation par la société de la société « nom société 1 » jusqu'au ....., date du terme de l'engagement individuel de conservation de M. .... ;

**VARIANTE à ajouter en cas de double niveau d'interposition :**

– que la société « nom société 3 » a conservé les ..... titres de la société « nom société 2 » qu'elle détenait lors de la signature de l'engagement collectif de conservation des titres de la société « nom société 1 » de manière continue jusqu'au ....., date du terme de l'engagement individuel de conservation de M. ....

**POURSUIVRE ensuite**

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 11. – ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ INTERPOSÉE DÉTENANT INDIRECTEMENT (DEUX NIVEAUX D'INTERPOSITION) UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DONT LES TITRES FONT L'OBJET DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION**

**ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ 3 » CERTIFIANT DU RESPECT À SON NIVEAU DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B du CGI**

La société « nom société 3 »

Société (**forme de la société**)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (**ou** : son directeur général ; **ou** : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, e du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– que M. .... a conservé les titres de la société « nom société 3 » reçus aux termes de la donation en date du ..... (*ou* : dans la succession de M. ....) de manière continue jusqu'au ....., date du terme de son engagement individuel de conservation ;

– que la société « nom société 3 » a détenu ..... titres de la société « nom société 2 » de manière continue depuis la signature de l'engagement collectif de conservation, jusqu'au ....., date du terme de l'engagement individuel de conservation de M. ....

Fait à .....

Le .....

Signature

**FORMULE 12. – ATTESTATION À ÉTABLIR PAR LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT RÉALISÉ DANS LES CONDITIONS DU f, DE L'ARTICLE 787 B LE CAS ÉCHÉANT****ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ « NOM SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE » CERTIFIANT DU RESPECT DES CONDITIONS DE L'ARTICLE 787 B, f du CGI**

La société « nom société bénéficiaire »

Société (*forme de la société*)

Au capital de ..... euros

Ayant son siège social à .....

N° SIREN ..... ; RCS .....

Représentée par M. ...., son président (*ou* : son directeur général ; *ou* : son gérant)

**CERTIFIE conformément aux exigences de l'article 787 B, f du CGI et de l'article 294 ter de l'annexe 2 du CGI :**

– qu'aux termes de l'acte d'apport en date du ..... la société « nom société bénéficiaire » a pris l'engagement de conserver les titres de la société « nom société 1 » (*ou* : « société 2 ») jusqu'au terme des engagements collectif et individuel(s) ;

– et que depuis la date de l'apport susvisé et jusqu'au terme des engagements collectif et individuel(s) :

- la valeur réelle de l'actif brut de la société « nom société bénéficiaire » a été composée à plus de 50 % de la participation couverte par l'engagement collectif qu'elle détient (*ajouter le cas échéant* : indirectement) dans la société « nom société 1 » ;
- les trois-quarts au moins du capital et des droits de vote y afférents de la société « nom société bénéficiaire » ont été détenus par les personnes soumises aux obligations de conservation prévues aux a et c ;
- la société « nom société bénéficiaire » a été dirigée par M. .... soumis aux obligations de conservation prévues aux a et c.
- M. ...., et M. .... ont conservé les titres de la société « nom société bénéficiaire » reçus en contrepartie de l'apport.

Fait à .....

Le .....

Signature

**IV - ENTREPRISES INDIVIDUELLES. OBLIGATIONS DÉCLARATIVES (CGI, ART. 787 C)****FORMULE 13. – CLAUSES À INSÉRER DANS L'ACTE DE DONATION OU LA DÉCLARATION DE SUCCESSION ET ATTESTATION À ÉTABLIR****Observations générales :**

La réforme opérée par l'article 40 de la loi de finances pour 2019 a laissé de côté le régime d'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit des entreprises individuelles. Si le dispositif propre à ces dernières est plus simple à mettre en œuvre, le volet « obligations déclaratives » est tout aussi important. Les enjeux fiscaux et la potentielle remise en cause de l'exonération partielle sont les mêmes qu'en matière de droits sociaux.

Le décret n° 2019-653 du 27 juin 2019 réécrit l'article 294 quater de l'annexe II au CGI désormais consacré aux obligations déclaratives des entreprises individuelles transmises à titre gratuit sous le régime de l'article 787 C du CGI.

Le I de l'article 294 quater dispose que : « Pour les biens mentionnés à l'article 787 C du code général des impôts, chacun des héritiers, donataires ou légataires mentionnés au b de cet article remet la déclaration de succession, la déclaration de don manuel ou l'acte de donation mentionnant l'engagement de conservation prévu à ce même b au service des impôts compétent pour l'enregistrer dans les délais prévus pour cet enregistrement.

Il lui joint une attestation certifiant que la condition prévue au a de cet article est remplie (...) ».



Ces deux alinéas ne comportent pas de nouveautés particulières ; les héritiers, légataires ou donataires doivent, lors du dépôt de la déclaration de succession ou de l'acte de donation auprès du service des impôts compétent, prendre l'engagement individuel de conserver pendant 4 ans à compter de la date de la transmission, pour eux et leurs ayants cause à titre gratuit, l'ensemble des biens nécessaires à l'activité de l'entreprise individuelle.

Cependant, ils doivent joindre une attestation certifiant que l'entreprise individuelle transmise a été détenue depuis plus de 2 ans dès lors qu'elle a été acquise à titre onéreux.

Comme pour les sociétés, l'attestation annuelle certifiant le respect des conditions d'application du dispositif d'exonération partielle est supprimée pour les entreprises individuelles.

Dorénavant, en cas de demande de l'Administration ainsi qu'au terme de l'engagement individuel, chacun des héritiers, donataires ou légataires adressera au service des impôts une attestation certifiant que les obligations de conservation et de poursuite d'exploitation étaient remplies depuis la date de transmission et jusqu'à la date de la demande ou jusqu'au terme de ces obligations.

#### 1° ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONSERVATION

Les parties (les héritiers ou les donataires) entendent bénéficier pour la présente transmission des exonérations et réductions prévues par la loi en application des articles 787 C et 790 du CGI.

Les DONATAIRES (**ou** : HÉRITIERS) s'engagent pour eux-mêmes et leurs ayants cause à titre gratuit à conserver l'ensemble des biens affectés à l'exploitation de l'entreprise (**désignation et liste des biens transmis**) pendant une durée de quatre ans à compter de la transmission.

##### **POURSUIVRE ensuite**

M. ...., DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER), s'engage à poursuivre l'exploitation pendant les trois années qui suivent la date de la transmission l'exploitation de l'entreprise.

Les DONATAIRES (**ou** : HÉRITIERS) déclarent :

- être informés que l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit est subordonnée à des obligations déclaratives particulières résultant de l'article 294 quater de l'annexe au CGI ;
- être avertis qu'en cas de non-respect des dispositions légales, les droits seront rappelés, majorés de l'intérêt de retard et autres pénalités.

#### 2° ATTESTATION À ÉTABLIR PAR CHAQUE DONATAIRE

M. ...., DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER), atteste que l'entreprise (**désignation à compléter**) transmise le ..... par voie de donation ou par décès, porte sur l'ensemble des biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels affectés à l'exploitation de ladite entreprise.

Il atteste également que l'entreprise individuelle ci-dessus a été détenue depuis plus de deux ans par le défunt ou le donateur, cette dernière ayant été acquise à titre onéreux (**supprimer cette mention dans le cas contraire**).

Fait à .....

Signature du DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER)

### FORMULE 14. – ATTESTATION À ÉTABLIR SUR DEMANDE DE L'ADMINISTRATION OU EN FIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONSERVATION

#### 1° ATTESTATION À ÉTABLIR SUR DEMANDE DE L'ADMINISTRATION (DANS LES 3 MOIS DE LA DEMANDE)

Pour faire suite à la demande du service des impôts de ..... en date du .....

M. ...., DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER), atteste qu'il a conservé l'ensemble des biens affectés à l'exploitation de l'entreprise pendant une durée de quatre ans à compter de la date de la transmission en date du ..... et jusqu'à ce jour.

Il atteste également que l'un des héritiers, donataires ou légataires (**désignation à compléter**) a poursuivi effectivement l'exploitation de l'entreprise depuis la transmission à titre gratuit.

Fait à .....

Signataire du DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER)

#### 2° ATTESTATION À ÉTABLIR EN FIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONSERVATION (DANS LES 3 MOIS DE SON EXPIRATION)

Il a été pris un engagement individuel de conservation dans le cadre d'une transmission à titre gratuit en date du .....

L'engagement individuel de conservation a pris fin le .....

M. ...., DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER) atteste que lui-même ou M. DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER) (**désignation à compléter**) a poursuivi effectivement l'exploitation de l'entreprise depuis la transmission et jusqu'à l'expiration de l'engagement individuel de conservation.

Fait à .....

Signataire du DONATAIRE (**ou** : HÉRITIER)